

Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

INFORMATION : En raison de ruptures de stock chez certains fournisseurs, les menus pourront être adaptés en fonction des disponibilités. De plus, afin de limiter le gaspillage alimentaire, certaines modifications pourront être apportées.

LUNDI 31 AOÛT	MARDI 1 ^{er} SEPTEMBRE	MERCREDI 2 SEPTEMBRE	JEUDI 3 SEPTEMBRE	VENDREDI 4 SEPTEMBRE	SAMEDI 5 SEPTEMBRE
Crudités de saison Paupiette de volaille (12,9,1,7,10,3) et chou-fleur (9,1,7,10,3) Fromage (7) Biscuit de Commercy (8,1,7,3,6) et pruneaux dénoyautés	Crudités de saison  Pâtes à la bolognaise (9,1,7,10,3) Petit suisse aux fruits (7) Compote (Les vergers de la côte Marion)	Rillettes Cuisses de canard confite et gratin de courgettes jaunes et vertes béchamel (9,1,7,10,3) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Pastèque Cordon bleu (1,7) et petits pois Portage : cuisse de pintade et carottes (9,7,6) Fromage (7) Charlotte aux framboises (avec fromage blanc d'Abainville bio) (1,7,3)	Crudités de saison Filet de poisson meunière (1,7,14,3,4) et brocolis béchamel (9,1,7,10,3) Mini babybel (7) Cocktail de fruits au sirop	Fromage de tête (Auberge du Colombier) (12,10) Paleron de bœuf bio français (9,1,7,3) et purée (12,7) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.

Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.

Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	Crustacés et produits à base de crustacés	
3	Œufs et produits à base d'œufs	
4	Poissons et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	Arachides et produits à base d'arachides	
6	Soja et produits à base de soja	▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	Céleri et produits à base de céleri	
10	Moutarde et produits à base de moutarde	
11	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	
13	Lupin et produits à base de lupin	
14	Mollusques et produits à base de mollusques	